Ordonnances sécurisées dupliquées A4 personnalisable

Référence 04824-P50



Prix du produit :

54,97 € taxe inclu

Description brève du produit :

Ordonnance sécurisée conforme, certifiée AFNOR fabriquées par Luquet&Duranton

VOUS ÊTES EN PROFESSION LIBÉRALE OU PROFESSIONNEL DE SANTÉ RETRAITÉ :

1 - Choisissez la quantité des blocs d'ordonnances.

2 - Cliquez sur le bouton **PERSONNALISER** et **remplissez tous les champs** permettant de personnaliser votre ordonnance selon le modèle que vous pouvez télécharger ici.

Votre ordonnancier sera conçu **SELON NOTRE MODÈLE STANDARD**.

Vous pourrez voir le rendu final sur le BAT que vous allez recevoir.

Attention : Ne remplir qu'un seul formulaire par bloc - Chaque bloc personnalisé devant faire l'objet d'une commande unique.

Attention : **La livraison se fait à l'adresse mentionnée sur les ordonnances. L'adresse indiquée sur l'ordonnance doit être celle du cabinet.**

Description du produit :

Ordonnances sécurisées Personnalisables fabriquées par la société LUQUET & DURANTON certifiée AFNOR.



Commandez simplement et rapidement vos **blocs d'ordonnances** en 3 étapes :

1 - PERSONNALISATION DE L'ORDONNANCE

Choisissez la quantité de blocs souhaités puis cliquez sur PERSONNALISER. Renseignez les champs souhaités en prenant exemple sur notre modèle (téléchargez notre ordonnance spécimen en cliquant ici) afin de nous transmettre les informations qui seront imprimées sur la version finale.

Une fois les champs remplis, cliquez sur AJOUTER AU PANIER et enfin finalisez votre commande.

2 - VALIDATION DU BÀT (Bon À Tirer)

Nous vous enverrons par email un BÀT **que vous devrez valider** pour que nous puissions lancer la fabrication.

En cas d'annulation de commande après saisie du BAT, des frais de traitement peuvent être facturés.

3 - RÉCEPTION DE VOTRE COMMANDE

Après validation de votre BÀT, vos blocs d'ordonnances vous seront livrées en mains propres via notre transporteur DPD dans un délai de 72h.

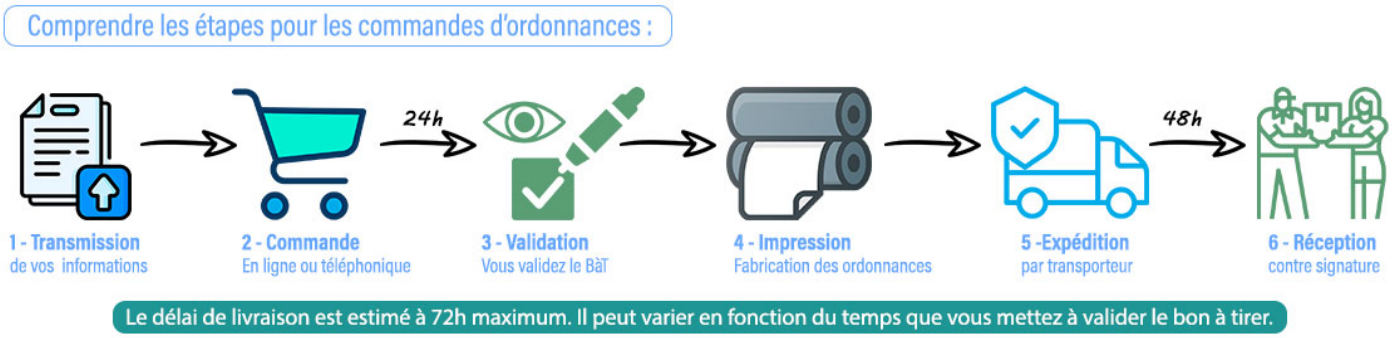
La livraison contre signature est une obligation de l'AFNOR.

IMPORTANT !

La livraison se fait à l'adresse mentionnée sur les ordonnances.

Si vous êtes médecin retraité, vous devez également nous transmettre une copie de votre attestation d'inscription à l'ordre des médecins datant de moins de 3 mois (*pas de copie de carte, ni justificatif de paiement de cotisation).*

Tutoriel en vidéo : comment personnaliser vos ordonnances sécurisées ?



Caractéristiques

Blocs de **50 ou 100 ordonnances sécurisées**, dupliquées et encollées en tête.
Format A4 : 21 x 29,7 cm.
Impression bleue.
Papier sécurisé 85 g/m2 avec caducée en filigrane avec double autocopiant.

Ordonnances protégées fabriquées par la société Luquet & Duranton : conformes au référentiel des ordonnances protégées (R280).

Les mentions entre parenthèses sont données à titre d'exemple. Les mentions avec un * sont obligatoires selon la réglementation Afnor.

Vous pouvez également télécharger le modèle avec les données d'impression et nous le renvoyer rempli avec votre commande.

Une fois votre commande effectuée, vous recevrez par email un "Bon À Tirer" de vos ordonnances à valider pour le lancement en fabrication de votre bloc.

Qu'est-ce qu'une ordonnances protégées ?

Les ordonnances protégées, appelées également **ordonnances sécurisées** sont utilisées pour la prescription de médicaments classés dans la catégorie stupéfiants ou inscrits sur les listes I et

II des substances vénéneuses. Elles sont obligatoires en application de l'article R-132-5 du code de la santé publique.

Où acheter des ordonnances sécurisées ?

Ce types d'ordonnances est soumis à une réglementation très stricte et seuls les imprimeurs et fabricants d'ordonnances possédant une attestation établie par AFNOR Certification sont habilités à fournir des ordonnances sécurisées. Notre fournisseur, Luquet et Duranton est depuis de nombreuses années agréé par l'AFNOR et c'est un acteur majeur dans le secteur médical.

Luquet & Duranton : imprimeur certifié AFNOR

Ou consultez notre site dédié aux ordonnances protégées pour tout savoir sur les modalités, la législation et les informations obligatoires.